



60 000 €

**POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE ET
CONTRIBUER À MIEUX VIVRE ENSEMBLE !**

- L'enveloppe globale est fixée à 60 000 € TTC
 - L'aide maximale apportée à un projet sera limitée à 40 000 € TTC
- Ce budget fera partie intégrante du budget de la Ville d'Oloron Ste-Marie

OÙ SE PROCURER LE DOSSIER ?

- ⇒ à l'accueil de l'Hôtel de ville
- ⇒ en téléchargement sur oloron-ste-marie.fr
- ⇒ en ligne sur oloron-ste-marie.fr
 - > démarches en ligne



oloron-ste-marie.fr
democratie@oloron-ste-marie.fr

Service Communication Ville d'Oloron Sainte-Marie



**DES IDÉES AU PROJET
C'EST À VOUS!**

**DÉPOSEZ
VOS PROJETS**

**DU 5 OCTOBRE au
au 1^{er} NOVEMBRE 2026**

**sur oloron-ste-marie.fr
ou à l'accueil de l'Hôtel de ville**





BUDGET PARTICIPATIF

Alors que les projets de l'édition 2025 se mettent progressivement en place, il est déjà temps de penser à vos projets 2027

PRÊTS POUR CETTE SIXIÈME ÉDITION ?

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie ?

La ville vous donne un budget pour réaliser vos souhaits !

Soumettez vos idées au vote des Oloronaises et Oloronais, nous vous aiderons à les concrétiser. **C'est à vous !**

Le règlement de l'appel à projets citoyens a été voté en Conseil municipal le 26 juin 2026. Il est disponible sur : oloron-ste-marie.fr



Pour être présenté au vote des citoyens, votre projet...

... DOIT COCHER TOUTES LES CASES :

- Être réalisé sur le territoire de la commune d'Oloron Sainte-Marie,
- Satisfaire un besoin d'intérêt général à visée collective profitant au plus grand nombre,
- Ne pas être relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public,
- Relever des compétences de la commune,
- Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoires ou diffamatoires,
- Être techniquement réalisable,
- Ne pas générer un conflit d'intérêt lié au porteur du projet,
- Ne pas occasionner de frais de fonctionnement récurrent sauf entretien,
- Relever des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, achats d'équipement, etc) et non des dépenses de fonctionnement prestations de service, frais de personnel, etc).

Qui peut proposer un projet ?

- Les Oloronais.e.s, de manière individuelle, collective ou associative. Dans tous les cas un référent unique devra être désigné.
- Avoir 6 ans à condition d'être accompagné d'un adulte,
- à partir de 14 ans sans être accompagné.

Quand et où déposer votre projet ?

- ⇒ Sur www.oloron-ste-marie.fr > Démarches en ligne
- ⇒ En version papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville

du 5 octobre au 1^{er} novembre 2026

Comme les projets seront étudiés au fur et à mesure, le porteur du projet pourra être contacté par un agent et/ou un.e élu.e de la Commune pour affiner le dossier si nécessaire.

Et après ?

Le 6 novembre après une pré-étude des projets par les services municipaux compétents, une commission de suivi se réunira afin de statuer sur la faisabilité des projets proposés. Composée de 11 élu.e.s et de technicien.ne.s, la commission de suivi vérifiera la faisabilité technique, financière et juridique de chaque projet.

Pour chaque projet non retenu, la raison sera indiquée.

Du 9 novembre au 3 février, les porteurs de projets seront accompagnés par les services municipaux afin d'affiner au mieux leur projet (Plans, photos, devis)

Ensuite ?

Les projets retenus seront publiés sur le site Internet de la ville, par voie d'affichage et par voie de presse pour être ensuite soumis au vote des Oloronais.e.s.

Qui pourra voter ?

Les Oloronais.e.s de plus de 10 ans.

Bien évidemment un seul vote par personne.

Chaque votant indiquera son nom, prénom et coordonnées.

Où voter ?

Sur www.oloron-ste-marie.fr
À l'accueil de l'Hôtel de ville

C'est parti !

Le Conseil municipal sera invité à valider le choix des Oloronais.e.s.

Dès lors, la réalisation des projets pourra débuter tout en respectant les lois, règles et procédures régissant les collectivités territoriales en collaboration avec les porteurs de projets.

UN MOMENT CONVIVIAL POUR TERMINER CETTE SIXIÈME ÉDITION

Les projets réalisés seront valorisés par la Ville d'Oloron Ste-Marie et donneront lieu à une inauguration officielle.

1 LANCEMENT
6^{ème} édition

2 DES IDÉES AUX PROJETS
(phase de réflexion)

3 DÉPÔT
DES PROJETS

4 ACCOMPAGNEMENT
ÉTUDE DE FAISABILITÉ

5 VOTE
CITOYEN

6 ADOPTION DES PROJETS
EN CONSEIL MUNICIPAL

2026
4 SEPTEMBRE

2026
7 SEPTEMBRE
AU 4 OCTOBRE

2026
5 OCTOBRE
AU 1^{ER} NOVEMBRE

2026 -27
9 NOVEMBRE
AU 3 FÉVRIER

2027
1^{ER} AU 29 MARS

2027
AVRIL